

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Rhône-Alpes  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 33182 du 6 mai 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : INTJ1406733S

Le commandant de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 98263 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325245S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> juin 2014:

<b>Andre, Dimitri</b>	Nigend : 240 856	Numéro de livret de solde : 8 087 994
<b>Badaroux, Frédéric</b>	Nigend : 247 189	Numéro de livret de solde : 8 089 237

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 mai 2014.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie de Rhône-Alpes  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,  
J.-P. RIDAO*